

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 23/03/2016

Date d'affichage : 23/03/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cogolin organise, au travers du service Animation - Jeunesse, un accueil pour les enfants scolarisés de 3 à 10 ans, résidant à Cogolin, chaque mercredi dès 12 h durant le temps scolaire, à l'exception des jours fériés.

Afin d'organiser cet accueil, il convient d'adopter le règlement intérieur.

Une des modifications consiste en un assouplissement des conditions d'inscription, en prévoyant la possibilité de choisir certains mercredis dans une période donnée.

N°2016/096

PLANETE MERCREDI EAL 3/10 ANS

REGLEMENT INTERIEUR - TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT

CM 30/03/2016

N°2016/096

PLANETE MERCREDI EAL 3/10 ANS

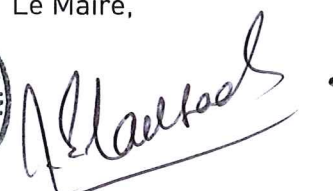
REGLEMENT INTERIEUR - TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) PLANETE MERCREDI pour les 3/10 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 32 POUR - 1 ABSTENTION** (Pascal CORDÉ)

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE